

Communiqué de presse – 27 février 2015

Proposer l'engagement de « sans papier » à un secteur en pleine tempête sociale et économique: est-ce vraiment raisonnable ?

Dans le journal « L'avenir » du 21 février, il est question de faire appel à des « sans papier » pour combler les pénuries de main-d'œuvre dans certains métiers. La Confédération Construction wallonne s'étonne à plus d'un titre de cette proposition pour le moins originale pour ne pas la qualifier de farfelue.

Tout d'abord, quelqu'un qui est «sans-papier» est très vraisemblablement en séjour illégal (il n'a aucun papier qui l'autorise à séjourner légalement en Belgique). Ajoutons à cela la directive « sanction » transposée en droit belge et qui prévoit de lourdes amendes notamment pour l'employeur d'un ressortissant non européen en séjour illégal. Or, telle est précisément la situation des sans-papier ... c'est prendre un risque totalement inconsidéré pour un employeur de les occuper. *« C'est à déconseiller fortement à tous les entrepreneurs du secteur de la construction et même d'autres secteurs tant le risque est important »* tranche très clairement Francis Carnoy, directeur général de la CCW.

D'autre part, les entreprises du secteur sont confrontées à un dumping social au sein de l'Europe et subissent de plein fouet une concurrence déloyale tantôt légale mais bien souvent illégale. La principale préoccupation de la majeure partie d'entre elles est de maintenir le personnel en place. *« Nous sommes concurrencés chaque jour par des entreprises qui utilisent du personnel qui leur coûte entre 10 et 25 euros l'heure alors que nous payons nos ouvriers 40 euros l'heure »*, poursuit Jean-Jacques Nonet, Président de la CCW. *« Si nous sommes à la recherche de solutions originales, et nous interpellons, avec véhémence, le monde politique pour cela, c'est bien pour maintenir le personnel en place pas pour accueillir des travailleurs sans papier ! »*. Ce n'est donc pas le moment de venir avec des propositions alternatives d'embauche de personnel mais bien de proposer des mesures concrètes, comme des réductions de cotisations sociales, pour le maintien du personnel actuel.

L'emploi dans le secteur de la construction souffre : une perte de plus de 12000 emplois en Belgique dont 5000 en Wallonie en un peu plus de deux ans. Le FOREM établit aussi le constat d'une réduction des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction : les offres d'emploi sont en nette diminution et elles sont satisfaites rapidement. Le constat est le même du côté de la formation : il est beaucoup plus difficile de placer en entreprises les demandeurs d'emploi... Beaucoup de signaux passent au rouge... Les solutions doivent venir de l'Europe, de l'Etat fédéral et des Régions... Il y a urgence d'adopter des mesures concrètes pour tenter d'endiguer ce tsunami social et économique dans un secteur autrefois porteur d'emplois.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Nathalie Bergeret • Directeur emploi formation communication

T 02 545 56 75 • M 0495 58 17 03 • F 02 545 59 05

nathalie.bergeret@ccw.be

